

République française
Département du Gers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA ROMIEU

Délibération n°2025_061

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt deux décembre, à vingt heure et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LA ROMIEU, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry CAMBOURNAC, Maire.

Nombre de membres :

Afférent au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation : 18/12/2025

Date d'affichage : 18/12/2025

PRESENTS: CAMBOURNAC Thierry. DELOUS Fabrice. CASTAY Lionel. LAMARQUE Hervé. MEYLAN Marielle. Fabien LACOME. BAQUE Benoit CECEILLE Colette GASNIER Marie-José

EXCUSES ou ABSENTS : SOURBE Thomas. ANCELET Sylvie. MINJSBERGEN Cornelis. Hervé CHARLES. CASTAING Laurence. ADAM Martine.

ONT DONNE PRODUCTION :

ADAM Martine donne procuration à Colette CECEILLE
CASTAING Laurence donne procuration à Hervé LAMARQUE
Hervé CHARLES donne procuration à Marielle MEYLAN

Secrétaire de séance : Benoît BAQUE

OBJET : Modification du tableau des emplois

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'emploi d'agent d'accueil. Il suggère de porter à 35h la durée hebdomadaire du temps de travail pour accorder un complément de temps aux tâches administratives du secrétariat de la mairie.

Il précise que cet emploi est occupé par un fonctionnaire du cadre d'emploi des adjoints administratifs.



Il propose de modifier le tableau des emplois à compter du 01/02/2026.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le code général de la fonction publique

VU la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le précédent tableau des emplois communaux adopté par le Conseil Municipal le 16/09/2024

DECIDE :

A. Les effectifs du personnel sont fixés comme suit :

EMPLOIS	EFFECTIF	DUREE HEBDO	FONCTIONS	CADRES D'EMPLOIS des Fonctionnaires pouvant occuper les emplois
Secrétaire général de mairie	1	34H30	- Préparation et suivi des décisions du Maire et de Conseil Municipal - Finances - Administration générale - Ressources humaines	- Cadre d'emploi des attachés territoriaux
Agent d'accueil/ Assistante administrative	1	35H	- Accueil APC/Mairie - Travaux de guichet - Tâches administratives et comptables - Bureautique	-Cadre d'emploi des Adjoints administratifs
Agent de maîtrise (Cantonnier)	1	35H	- Entretien voies et chemins, espaces verts et bâtiments - Nettoyage des cimetières - Nettoyage des bâtiments, des voies et des espaces verts	- Cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux
Cantonnier	1	35H	- Entretien voies et chemins, espaces verts et bâtiments - Nettoyage des cimetières - Nettoyage des bâtiments, des voies et des espaces verts	- Cadre d'emploi des adjoints techniques
Cuisinier	1	27H30	Préparation et service des repas cantine scolaire	- Cadre d'emploi des adjoints techniques



			- Etablissement des menus et commande des produits - Nettoyage des locaux : cuisine et réfectoire	
Agent de service	1	25H30	- Nettoyage locaux groupe scolaire (classe, sanitaires, préau...) - Service cantine scolaire - Surveillance des enfants aux interclasses - Nettoyage des parties communes des immeubles locatifs (ancienne gendarmerie et ancienne poste)	- Cadre d'emploi des adjoints techniques
ATSEM	1	30h30	- Assistance des enseignants maternelle - - Accompagnement des sorties scolaires - Surveillance enfants aux interclasses, aide repas et sieste - Accueil enfants garderie matin - Surveillance enfants garderie matin	Cadre d'emplois des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM)
ATSEM	1	20H00	- Surveillance et animation garderie scolaire - Aide au service à la cantine, surveillance des enfants à la cantine et dans la cour - Aide au nettoyage des locaux scolaire - Nettoyage de la mairie et salle annexe	- Cadre d'emplois des Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM).
ANIMATEUR	1	5H30	- Organisation et encadrement d'activités périscolaires auprès des enfants de l'école Pierre et Marie Curie	- Cadre d'emplois des animateurs



ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE	1	35H	- Guide de l'ensemble collégial et du village - Régisseur de recettes - Accueil billetterie et boutique - Entretien des locaux et parties annexes - Sonner les cloches	Agent du patrimoine
ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE	1	35H	- Régisseur de recettes - Accueil billetterie et boutique - Chargée de gestion du site internet - Entretien des locaux, de la collégiale et parties annexes - Sonner les cloches	Agent du patrimoine

B. Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant, sont inscrits au budget communal aux chapitres prévus à cet effet.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Le Maire,
Thierry CAMBOURNAC

